

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens  
du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2013  
déposé au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2014**

**1) Shannon Franssen 13-333186 CA du 3 décembre**

Madame dépose une pétition de 1500 noms concernant le développement du site de la Canada Malting. La pétition vise le refus de tout changement de zonage pour autoriser le développement de condominiums de luxe. Elle indique que les citoyens veulent participer à un réel processus de consultation.

Le maire indique qu'il s'agit d'un très vieil immeuble qui est à l'abandon et le terrain est rempli de différentes contraintes. Il mentionne que le processus de consultation a eu lieu avec les différents acteurs en vue d'établir les critères et les orientations. La Ville ne peut malheureusement s'en porter acquéreur. Il ajoute qu'il est prévu 15 % de logement social et communautaire. Il termine en indiquant que le dossier sera soumis à l'étude par le comité consultatif d'urbanisme et après cette étape il sera présenté au conseil.

➤ Répondu sur place.

**2) Louise Beaucage 13-333187 CA du 3 décembre**

Madame demande que des actions soient prises concernant les graffitis sur le mur d'un immeuble appartenant à Hydro Québec sur la rue Saint-Jacques près de la rue Richmond. Elle propose d'enlever une partie du trottoir et d'y faire pousser des plantes formant ainsi un écran végétal.

Le maire mentionne que des démarches ont déjà été entreprises auprès d'Hydro-Québec, mais que ceux-ci refusent de faire quoi que ce soit. Il indique qu'une réunion est prévue prochainement entre l'arrondissement et Hydro-Québec. Il trouve l'idée de l'écran végétal intéressant et mentionne que les services vont s'y attarder.

La Direction des travaux publics fera une analyse de cette proposition et on communiquera avec madame par la suite.

➤ La Division de la voirie est présentement à analyser le dossier et par la suite sera transféré à la division des parcs pour validation des coûts. Après étude, si le tout se concrétise, la réalisation se fera au printemps 2014.

**3) Peter King 13-333188 CA du 3 décembre**

Monsieur mentionne que la rue Wellington est en mauvais état et qu'elle aurait besoin de plus d'attention. De plus, il demande si le camionnage lourd dans le secteur Sébastopol est terminé.

Le maire indique que suite au litige, un jugement a été rendu et que le camionnage dans le secteur est terminé.

La Direction des travaux publics fera les vérifications nécessaires concernant la rue Wellington et communiquera avec le citoyen par la suite.

➤

**4) Stéphan Chaix 13-333190 CA du 3 décembre**

Madame indique avoir adressé plusieurs requêtes concernant le bruit émis par le chauffe-piscine de son voisin. Elle mentionne que la réglementation au Sud-Ouest n'est pas suffisamment restrictive et que dans d'autres arrondissements on est plus sévère. Elle mentionne qu'à Lachine le règlement interdit complètement ce type d'appareil.

Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'une lettre a été transmise à la citoyenne et un suivi de sa demande sera fait au printemps, par la visite d'un inspecteur. De plus, une étude de la réglementation à ce sujet sera faite et des modifications en vue de renforcer nos règlements seront apportées si nécessaire.

➤

**5) Natasha Alexandroff 13-333191 CA du 3 décembre**

Madame demande si les affiches du Nordelec seront enlevées et qui aurait enlevé les affiches de l'OPA (Opération Populaire d'Aménagement) « À qui la Pointe » durant les élections.

Pour ce qui est du Nordelec, l'affichage actuel fera l'objet d'une poursuite judiciaire par le Contentieux de la Ville, qui obtiendra ce mandat ce soir. L'objectif est de faire respecter la réglementation. Pour ce qui est de l'enlèvement des affiches de l'OPA, il faut comprendre que le nettoyage a été fait par les services concernés, mais sans aucune « commande » politique de la part des élus.

La conseillère Thiébaud ajoute qu'un important travail est fait sur cette question de l'affichage, mais cela doit se faire par étape. L'objectif est d'avoir une certaine propreté sur le plan visuel dans nos quartiers

➤ Répondu sur place

**6) Claude Lemaire 13-333192 CA du 3 décembre**

Monsieur habite l'immeuble des Floraties de Côte St-Paul et indique avoir une problématique avec le bruit des équipements mécaniques depuis un certain temps. Il demande quand la Ville va faire quelque chose à cet effet. Il dépose une lettre.

Le Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que des relevés ont déjà été faits et que le bruit dépasse les normes. Les ajustements faits ont été jugés insuffisants et on travaille actuellement sur l'installation d'écrans antibruit sur le toit, ce qui devrait répondre adéquatement à cette problématique.

Un suivi sera fait auprès du citoyen par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

➤

**7) René Dallaire 13-333193 CA du 3 décembre**

Monsieur s'interroge sur l'état de la demande faite concernant le prêt d'un local pour son organisme (association québécoise de voile adaptée) et sur un autre sujet, le requérant se questionne sur le fait que le tunnel, près de la rue George-Vanier, de la rue sur la rue Dufort, n'est pas entretenu en hiver rendant difficile, voire impossible, les déplacements en chaise roulante dans le tunnel.

Le maire souligne que le Tunnel mentionné dans la requête du citoyen est sous la responsabilité de l'arrondissement Ville-Marie, par contre, la direction des Travaux publics assurera que cette problématique soit mentionnée aux interlocuteurs de Ville-Marie pour assurer un suivi.

Pour ce qui est du prêt de local, il faut se rappeler que les demandes d'organismes sont fréquentes et la disponibilité des locaux est restreinte.

Monsieur Aurèle Blanchette ajoute que l'ensemble des espaces est présentement sous étude par l'arrondissement et la direction des immeubles au central. À cet effet, le local visité sur St-Cunégonde nécessite une importante mise à jour.

➤

**8) Benoit Dubé 13-333195 CA du 3 décembre**

Monsieur demande si l'arrondissement prendra position quant à l'installation des nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec et demande également si des rencontres d'information sont prévues à cet effet.

Le maire indique qu'une demande a été faite auprès d'Hydro-Québec pour qu'il y ait des assemblées d'informations offertes aux citoyens de l'arrondissement sur ce sujet, comme cela se fait dans d'autres arrondissement et villes liés de l'île. Nous voulons que les citoyens soient bien informés sur cette question.

➤ Répondu sur place

**9) Évelyne Lemaire**

**13-333196**

**CA du 3 décembre**

Madame représente le « Regroupement Information Logement ». Elle dépose une étude sur l'habitation à Pointe-Saint-Charles qui se retrouve aussi sur leur site Internet. Cette étude porte sur les deux dernières années pour bien comprendre la situation de l'habitation dans ce quartier. Cette étude a servi à élaborer la campagne d'information « À qui la pointe ». Elle espère la collaboration de l'arrondissement.

Le maire souligne que la situation de l'habitation dans Pointe St-Charles et dans l'arrondissement sera un incontournable dans le cadre du présent mandat. Des représentations seront faites auprès des responsables de l'habitation et des finances de la Ville de Montréal, ainsi qu'auprès des autorités gouvernementales pour des modifications législatives. L'objectif est de rendre l'inclusion comme obligatoire, minimalement. Pour ce qui est des réserves foncières, cela est lié directement avec l'état des finances de la Ville.

➤ Répondu sur place.

**10) Pierre Duceppe**

**13-333197**

**CA du 3 décembre**

Le requérant allègue que le gazon synthétique prévu au parc de La Vérendrye est une question qui touche la santé publique et l'environnement. Il voudrait que soit formé un comité d'experts qui pourrait faire la révision de toute la littérature sur le sujet des tapis synthétiques. Le besoin d'une étude démontrant les pour et les contres d'un tel projet est nécessaire. Selon le requérant, le gazon naturel est de loin plus avantageux sur le plan environnemental que son équivalent synthétique. La santé publique doit être la première considération prise en cause par les décideurs.

Le maire souligne que le dossier est complexe et que les élus ont maintenant toutes les informations en mains pour prendre position. Parallèlement, une analyse de caractérisation des sols a été entreprise au parc Ignace-Bourget et les résultats seront connus en début d'année 2014. L'analyse est en cours par les différents membres du conseil.

➤ Répondu sur place.

**11) Sylvie Huraut**

**13-333199**

**CA du 3 décembre**

La requérante aimerait que l'on installe un arrêt au coin des rues St-Patrick et Shearer. Un fort débit de voitures, de piétons et de cyclistes justifie, quant à elle, la pose de cette signalisation. On semble privilégier les véhicules de passage au détriment des piétons et elle s'explique mal l'absence de signalisation sur la rue St-Patrick. Enfin, elle souligne qu'avec les travaux actuels du Nordelec, les piétons sont obligés de s'avancer le plus possible pour sur la rue pour visualiser le flot de circulation et aimerait savoir s'il y a des mesures qui seront prises durant la durée des travaux.

Le maire souligne que pour l'ensemble des mesures nécessaires dans ce secteur de Pointe-St-Charles, il y a une étude de circulation qui a été réalisée et que des analyses et recommandations devraient être présentées aux élus d'ici à quelques semaines. Il s'agit d'une étude complète.

La conseillère Thiébaud souligne qu'elle a pris connaissance de la requête originale de la requérante et s'assurera qu'elle reçoive une réponse de la part de la direction des travaux publics.

La direction des Travaux publics effectuera le suivi de cette requête.

Mme Ledoux chef de section circulation, mentionne que le trajet préconisé par les usagers en provenance de la rue Shearer est d'emprunter la rue Du Canal pour se diriger au pont Des Seigneurs (et vice versa). Malheureusement, une traverse à Shearer ne peut être identifiée par une signalisation normalisée en raison de sa proximité avec l'intersection Des Seigneurs, gérée par des feux de circulation. Par conséquent, les usagers du transport actif sont invités à traverser à l'intersection de la rue Des Seigneurs pour se diriger vers le pont ou vers la piste cyclable de Parcs Canada. La citoyenne a été contactée. M. Jules Legault, agent technique circulation, a communiqué avec Mme

Hurault peu de temps avant les fêtes pour lui faire un suivi de son dossier. Le SPVM a également rencontré la citoyenne.

**12) Irène Lamarre**

**13-333200**

**CA du 3 décembre**

La requérante s'interroge sur la pertinence du terrain synthétique au parc de La Vérendrye et se questionne sur les impacts sur la santé des utilisateurs et des voisins d'une telle surface. Celle-ci aimerait que le processus de décision soit ralenti et que l'arrondissement aille chercher les réponses en matière d'éventuels problèmes de santé publique.

Le maire souligne que si le projet de parc de gazon synthétique ne fait pas l'unanimité quant à sa géolocalisation. Les élus ont toutes les informations nécessaires pour décider où ira la nouvelle surface.

La conseillère Thiébaud confirme que les élus ont toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée.

La conseillère Sigouin souligne que le projet tel que développé ne semble pas avoir pris suffisamment en considération les problématiques environnementales ou encore de santé publique. Toutes les options sont présentement à l'étude.

Le directeur ajoute que du fait qu'une subvention de 1,2 million sera versée à l'arrondissement par le gouvernement du Québec dans le cadre de leur programme d'infrastructure sportive, il est certain que cette subvention ne pourrait pas être versée si le projet ne rencontrait pas les exigences environnementales du ministère de l'Environnement.

➤ Répondu sur place.

**13) Marie-France Lespérance**

**13-333201**

**CA du 3 décembre**

La requérante se questionne sur le projet de gazon synthétique au parc de La Vérendrye pour savoir si les citoyens ont été consultés au sujet des inconvénients qu'ils vont subir (la chaleur, le bruit, le manque de stationnement, etc.).

Le maire souligne que les positions sont connues et que l'ensemble des informations est disponible aux élus pour prendre une décision à savoir si l'on annule le projet ou on va de l'avant. L'ensemble des problématiques est connu, y compris l'acceptabilité sociale. Les mesures de mitigations proposées par l'arrondissement sont connues, mais elles ne font pas l'unanimité. Le nouveau conseil agira en toute connaissance de cause et prendra la meilleure décision possible.

Le conseiller Vaillancourt ajoute que l'on doit viser un consensus et tenir compte des appréhensions qui entourent l'ensemble du projet. Soulignons que les décisions ne seront pas prises en fonction uniquement des éléments sportifs sans tenir compte de ceux qui n'en font pas et des utilisateurs versus les riverains du projet.

➤ Répondu sur place.

**14) Marcel Sévigny 13-333203 CA du 3 décembre**

Le requérant aimerait obtenir une copie du règlement sur l'affichage pour les développeurs immobiliers.

Celui-ci aimerait savoir qui a permis l'enlèvement des pancartes d'« À qui la pointe ».

Il mentionne que l'acquisition de deux terrains sur les rues Island et Richardson ne devrait pas être utilisée pour en faire de nouveau condo, mais devrait être mise dans la banque de réserve de l'arrondissement du Sud-Ouest pour réaliser des coopératives d'habitation en particulier.

Luc Gagnon souligne qu'en ce qui a trait au nouveau règlement sur l'affichage, on retrouve celui-ci sur le site internet de l'arrondissement, mais résume l'ensemble de la nouvelle réglementation au simple fait que les affiches annonçant les projets immobiliers sont dorénavant interdites partout dans l'arrondissement à l'exception du site même où se fait la construction.

Le maire souligne que sur la question de l'enlèvement des affiches, il ne s'agit pas d'une directive politique émise durant la campagne électorale.

Pour ce qui est de la réserve de terrain, il y aura avis de réserve, fait à la demande de l'arrondissement, par la ville centre pour trois terrains.

La DAUSE va fournir les informations pertinentes au sujet de la réglementation sur l'affichage.

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a transmis les informations pertinentes à l'affichage aux citoyens.

**15) Jody Negley 13-333205 CA du 3 décembre**

La requérante avait quitté.

➤

**16) Luna Gitane 13-333206 CA du 3 décembre**

La requérante avait quitté.

➤

**17) Patricia Viannay 13-337995 CA 10 décembre 2013**

Madame est résidente du quartier et travaille au POPIR. Elle fait part de sa lettre d'opposition transmise en septembre dernier et mentionne être satisfaite de la décision prise par le comité consultatif d'urbanisme et demande au conseil d'arrondissement de maintenir cette décision. Elle rappelle les enjeux patrimoniaux dans le quartier et les besoins en logement des résidents du secteur. Elle souligne que le dernier locataire a dû quitter son logement le 10 juillet dernier suite à des pressions du propriétaire et de son avocat, et qu'il a été relocalisé dans le quartier bien qu'il reste ébranlé par cette situation.

Le maire indique que le message du POPIR est bien entendu. Il ajoute que ce sont des bâtiments vétustes et qu'on a eu plusieurs cas dans le passé de bâtiments laissés à l'abandon et de propriétaires négligents. Il indique que le conseil d'arrondissement a élevé la barre quant à la préservation des bâtiments et, dans le présent dossier, il s'agit d'une typologie très rare.

- Répondu sur place

**18) John Burcombe 13-338003 CA 10 décembre 2013**

Monsieur soulève une problématique de déneigement sur la rue Charlebois près de Sainte-Marguerite dans le secteur de la station de métro St-Henri. Il mentionne que le trottoir n'est pas assez large pour que le chasse-neige puisse passer quand les automobiles sont stationnées ce qui fait que

les piétons marchent dans la rue. Il demande s'il serait possible d'interdire le stationnement pendant l'hiver et d'envisager l'élargissement du trottoir à long terme?

Le maire indique que l'arrondissement n'a reçu aucune plainte concernant cette situation sur la rue Charlebois et mentionne que les gens marchent dans la rue depuis toujours. Concernant le stationnement, il indique qu'il est impossible de l'éliminer car il y a demande accrue pour du stationnement dans ce secteur. Par ailleurs, une étude est en cours afin d'installer une zone à vignettes. Le maire ajoute que l'on pourrait procéder à une analyse de la situation mais rappelle qu'on ne dénote aucune plainte à ce sujet. De plus, étant donné qu'il s'agit d'une rue où il y a peu de circulation on ne peut y accorder une priorité.

Le Directeur des travaux public, monsieur Sébastien Lévesque indique également qu'il n'y a pas de plainte ou de demande à cet effet. Il mentionne que ce n'est pas un tronçon endommagé et pour faire un élargissement, les coûts seraient élevés. Par ailleurs, les services vont faire une analyse de la situation et on communiquera avec le résident par la suite.

➤  
**19) Dany Tremblay 13-338008 CA 10 décembre 2013**

Monsieur félicite les membres du conseil pour leur élection. Il dépose un document qui constitue l'argumentaire soutenant la demande d'appel de la décision du comité de démolition prise lors de la séance du 25 septembre 2013. Les arguments qui y sont soulevés sont basés sur les critères élaborés dans le règlement RCA07 22014 ainsi que sur la décision rendue par le comité de démolition le 25 septembre 2013.

Le maire demande des précisions sur le dossier. Il demande à monsieur Tremblay qui ont été les divers propriétaires antérieurs, qui fait la demande de démolition et fait la liste des transactions ayant eu lieu sur cette propriété. Il fait part d'un certain malaise puisqu'il semble que cette propriété fut l'objet de spéculation négative pour le quartier.

Le conseiller Alain Vaillancourt demande des précisions quant aux prix qui seront demandés pour les condominiums - 8 logements.

La conseillère Sophie Thiébaud demande des précisions quant aux coûts de restauration versus la construction de 4 unités neuves. Elle demande également des précisions quant aux occupants de l'immeuble.

Le conseiller Craig Sauvé demande s'il y a des liens d'affaires entre monsieur Bedock et monsieur Lachance. On indique qu'ils sont des associés dans divers projets.

La conseillère Anne-Marie Sigouin demande des précisions sur la dimension des unités.

Monsieur Dany Tremblay donne des précisions. Il indique que la moyenne des unités sera vendue autour de 267 000 \$ et que ce projet se qualifie au programme d'accession à la propriété de la Ville de Montréal.

➤ Répondu sur place

**20) Natasha Alexandroff 13-338009 CA 10 décembre 2013**

Madame rappelle qu'une étude sur l'état du logement à Pointe Saint-Charles a été faite, laquelle démontre une problématique en matière de logement. Elle rappelle que 80% de la population n'a accès qu'à 20 % de logements. Elle indique que 270 000 \$ pour un condo ne tombe pas dans la catégorie abordable pour la majorité des gens du secteur. Elle trouve étrange qu'un promoteur ou quelqu'un qui travaille pour un promoteur vienne demander de modifier la réglementation. Elle indique que lorsqu'on achète dans un esprit de spéculation et qu'on se fait dire non, il faut l'accepter.

Le maire remercie madame pour son intervention

➤ Répondu sur place

Monsieur indique être un amoureux du patrimoine et des immeubles patrimoniaux. Il habite une maison du même genre qu'il a restaurée. Il suggère de restaurer au moins la façade comme on le fait en Europe. Il mentionne qu'une maison du même type, sur la rue Turgeon a été restaurée. Il ajoute que des subventions et des conseils d'experts sont disponibles notamment à la Ville de Montréal et à Héritage Montréal afin que l'on puisse rénover et restaurer selon le cas.

➤ Répondu sur place